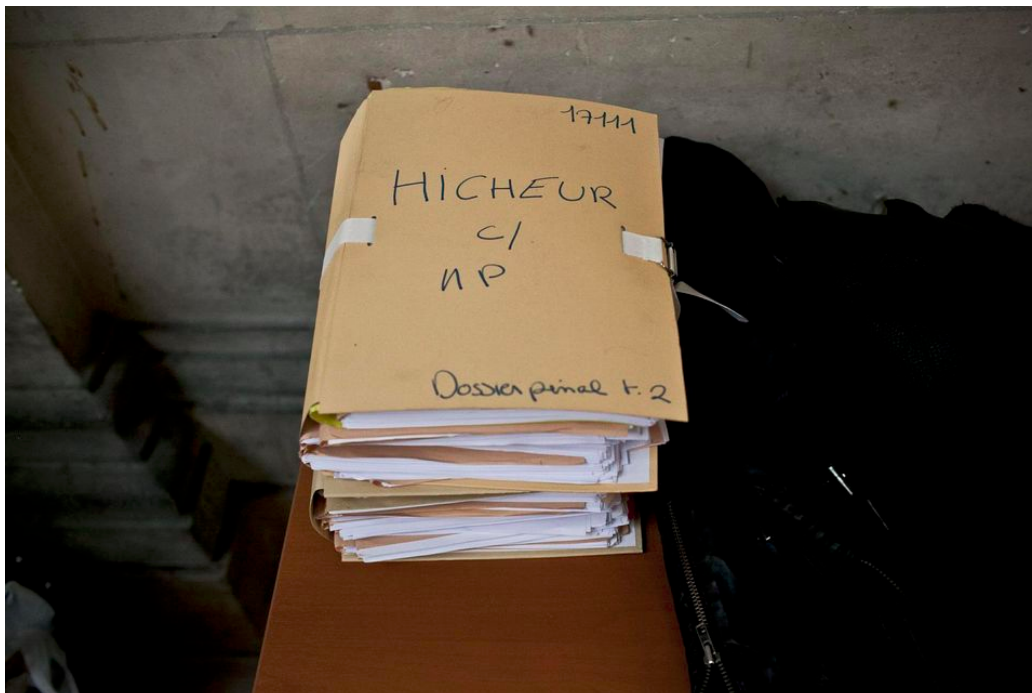


ASSIGNATION À RÉSIDENCE

Un physicien dans le vortex de l'état d'urgence

Par Pierre Alonso(<http://www.liberation.fr/auteur/2154-pierre-alonso>)

— 21 septembre 2016 à 20:31



Les dossiers de Me Patrick Baudoin, avocat d'Adlène Hicheur, lors du procès de ce dernier au tribunal correctionnel de Paris, en 2012.

Photo Vincent Nguyen. Riva Press

Le scientifique franco-algérien Adlène Hicheur, condamné en 2012

pour «association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste», doit pointer au commissariat depuis juillet. Aucun fait nouveau n'est pourtant venu alourdir son dossier.

Trois policiers l'attendent en haut de la passerelle, à la sortie de l'avion. Ce 16 juillet, Adlène Hicheur atterrit à Orly sous bonne escorte, après avoir été expulsé du Brésil. «*Est-ce que vous allez rester sage ?*» lui demandent les deux hommes de la police aux frontières et le troisième, en civil, portant simplement un brassard et refusant de donner son identité. La réponse positive les convainc de garder les menottes à la ceinture alors qu'ils le conduisent à l'écart. Après un bref interrogatoire, Adlène Hicheur, 39 ans, reçoit un document à en-tête du ministère de l'Intérieur : un arrêté d'assignation à résidence. Retour à la case départ, à Vienne, dans la région lyonnaise que ce physicien de haut niveau, ancien chercheur au Conseil européen pour la recherche nucléaire (Cern), avait quitté en 2013. Cette année-là, le Franco-Algérien, sorti de prison un an auparavant, déménage au Brésil.

En mai 2012, le tribunal correctionnel de Paris l'a condamné à cinq ans d'emprisonnement, dont quatre ferme, pour association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste. Il lui reprochait sa correspondance, en 2009, avec un

interlocuteur identifié par les services de renseignement comme un membre d'Al-Qaeda au Maghreb islamique (Aqmi) à qui Hicheur avait *«donné son accord quant à la création d'une cellule opérationnelle en Europe»*, selon le jugement. L'intéressé a contesté cette interprétation de la trentaine de messages échangés. Il a affirmé ignorer l'identité prétendue de son correspondant, arrêté et détenu en Algérie sans que les enquêteurs français puissent directement l'interroger. A l'audience, sa façon de défendre son attitude de l'époque, qu'il qualifiait lui-même de *«tangente»*, n'a pas convaincu le tribunal. Avec les remises de peine, la sanction prononcée couvrait tout juste la détention provisoire. Hicheur a été libéré peu après son procès.

«Chercheur brillant»

Une fois sa vie reconstruite au Brésil, il pensait que cette histoire était définitivement derrière lui. Mais dans le document remis par les policiers ce 16 juillet à Orly, quelques phrases le ramènent quatre ans en arrière : *«Considérant que [...] M. Adlène Hicheur a été condamné le 4 mai 2012 [...] pour sa participation à la planification d'attentats sur le sol français»*, il doit rester dans la commune de Vienne et au domicile de ses parents entre 20 heures et 6 heures, et pointer trois fois par jour au commissariat. La mesure, permise par l'état d'urgence instauré au soir des attentats du 13 Novembre et sans cesse renouvelée depuis, concerne aujourd'hui 85 personnes. Tous parce

«*qu'il existe des raisons sérieuses de penser*», selon le ministère de l'Intérieur, que «*leur comportement constitue une menace pour la sécurité et l'ordre publics*». Une assignation motivée presque exclusivement par une condamnation pénale antérieure est en revanche très peu courante, sinon unique. «*Ce qui est extrêmement choquant, c'est qu'Adlène Hicheur a purgé sa peine, s'est comporté parfaitement pendant sa détention, dénonce son avocat, Patrick Baudouin, président d'honneur de la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH). Il a rendu compte à la société. Alors qu'aucun élément nouveau n'est apparu, on l'assigne à résidence dans des conditions draconiennes qui le privent évidemment de toutes activités professionnelles. C'est totalement un procès d'intention.*» Une «*condamnation perpétuelle*» aux yeux du principal intéressé. Peu après son retour sur le territoire français, il a contesté son assignation en urgence devant le tribunal administratif de Grenoble. Fait rarissime, le préfet de l'Isère, Lionel Beffre, ne lui a pas délivré de sauf-conduit pour qu'il assiste à l'audience. La juridiction administrative a rejeté son recours. Citant une «*fiche de renseignement* » produite par le ministère de l'Intérieur, le juge des référés égrène les motifs de la condamnation de 2012 et ajoute qu'«*aucun commencement de preuve de ce qu'il aurait renié ses convictions jihadistes n'est apporté*». Contacté, le ministère de l'Intérieur n'a pas donné suite à notre demande. M^e Baudouin juge durement cette décision qui entérine «*une lecture*

du jugement totalement à charge et extrêmement simplificatrice». Son client a fait appel devant le Conseil d'Etat.

Pour l'audience, qui se tiendra jeudi après-midi, Hicheur a apporté de nouveaux éléments à propos du second argument justifiant son assignation : son expulsion du Brésil, le 15 juillet. La mesure d'éloignement a été prise par le ministre de la Justice du gouvernement intérimaire brésilien, de façon discrétionnaire et illégale, selon l'université et plusieurs institutions qui le soutiennent et qui ont contesté légalement la décision. C'est presque cette expulsion qui fait le plus bondir Hicheur lorsqu'on le rencontre à Vienne, au début du mois d'août. Rencontré dans le café-boulangerie d'une galerie marchande, il raconte sa vie après la prison. Comment il a «*dépoussiéré [son] cerveau*» après la détention en se remettant à travailler sur ses recherches en physique des particules qu'il menait au Cern jusqu'à son arrestation en octobre 2009. Qui lui avaient valu, aussi, le soutien de ses collègues et d'éminents scientifiques, dont un Prix Nobel, lors de sa détention. A partir de janvier 2013, il reprend des recherches de façon informelle. Elles feront l'objet d'une publication, en juillet suivant. En parallèle, ses démarches pour retrouver un emploi n'aboutissent pas. Sa condamnation l'empêche de retrouver un emploi dans la fonction publique en France et l'Office fédéral de la police suisse l'a interdit d'entrer sur le territoire.

Les premières opportunités sérieuses viendront du

Brésil. Fin juin 2013, il change de continent, un visa scientifique tamponné sur son passeport algérien. Vu son passé judiciaire, le consulat brésilien a renvoyé sa demande vers Brasília. *«Des discussions entre plusieurs ministères ont eu lieu»*, détaille Hicheur. Elles aboutissent après un mois et demi. Le ministère de la Science, de la Technologie et de l'Innovation l'invite officiellement. Le voilà au centre brésilien de recherche en physique (CBPF) où il restera pendant un an. La petite équipe, environ cinq personnes, ne comprend que des Brésiliens à part lui. Au bout d'un an, un poste de professeur invité s'ouvre à l'Université fédérale de Rio de Janeiro (UFRJ). Une *«nouvelle vie»* commence, *«les deux pieds dans le système»*, décrit Hicheur.

Depuis le Brésil, il suit peu l'actualité française, y compris après les attentats : *«C'est égoïste, mais on est content d'être loin.»* Pour lui, les nombreux départs de jihadistes en Syrie sont la conséquence de *«la conjoncture internationale»* (la guerre) et de la *«marginalisation progressive de jeunes en rupture»*. Le chef de son groupe de recherche à l'UFRJ, Leandro de Paula, ne tarit pas d'éloges, tant professionnels que personnels, à son propos : *«Adlène est un chercheur brillant, très productif et généreux. Il a été le plus productif de notre groupe. Avec un grand intérêt pour notre société, il a appris le portugais très rapidement et a très bien travaillé avec des étudiants brésiliens.»* Il confirme que l'université était parfaitement informée de son passé judiciaire.

«Ordre du ministre»

Pourtant, plusieurs incidents surviennent après ce nouveau départ. «*Une campagne médiatique*» est lancée contre lui après les attentats de janvier 2015 par certains organes de presse brésiliens, qui refont le procès et laissent entendre qu'il serait entré illégalement au Brésil. Plus tard, le nom d'Hicheur ressort au détour d'une enquête sur une mosquée de Rio. Demandes d'informations à la France, perquisition, interrogatoires... Hicheur n'est pas mis en cause. Leandro de Paula indique avoir eu des contacts avec le commissaire chargé de l'affaire, qui lui a confié n'avoir «*rien découvert qui pourrait incriminer Adlène*». Rien ne préfigure alors une expulsion. Mais le 15 juillet au matin, alors qu'il est en pleine vidéoconférence avec son équipe, des policiers sonnent à la porte. Ils lui demandent de passer au commissariat et disent avoir laissé un pli dans sa boîte aux lettres. Lorsqu'il descend voir son courrier, Hicheur tombe sur deux équipes de police fédérale. «*Vous êtes au courant de l'ordre d'éloignement ?*» «*C'est impensable*», répond Hicheur. «*Ordre du ministre*», justifient les hommes qui l'embarquent à l'aéroport. La direction de l'université, avertie par ses collègues, se mobilise aussitôt. En vain. En fin d'après-midi, les policiers l'informent de sa destination : Paris. «*Vous commettez un crime, vous savez ce qui va m'arriver*», leur lance-t-il alors. «*Il y avait 100 % de chance que je sois assigné à résidence*», se rappelle le physicien, qui n'a pas pu choisir la destination de son éloignement, comme la loi l'y autorise.

«J'aurais préféré être envoyé en Algérie. Je leur ai dit qu'il y avait des risques pour ma liberté si j'étais expulsé en France. Qu'ils me mettent dehors du Brésil, bon... mais qu'ils me forcent à rentrer en France !» Le ministre brésilien de la Justice a depuis reconnu publiquement qu'Hicheur n'avait communiqué avec aucun groupe terroriste ni commis aucun crime pendant ses trois années de résidence : Alexandre de Moraes jugeait simplement *«absurde»* d'accueillir un condamné pour terrorisme. *«S'il n'y a pas de raison objective justifiant cet acte extrême, le gouvernement brésilien devrait révoquer l'arrêté d'expulsion et demander aux autorités françaises de le renvoyer à Rio»*, a réagi le directeur du CBPF, Ron Shellard, dans *Nature*, la prestigieuse revue scientifique qui a appelé dans un éditorial à accorder *«un procès équitable»* à Hicheur. Il garde bon espoir que les démarches juridiques aboutissent outre-Atlantique. Il l'est moins pour la France, qu'il voudrait quitter dès que possible : *«J'ai trouvé le malheur ici, j'ai cherché le bonheur ailleurs. Pourquoi on m'a amené en France si je suis si dangereux ?»*

Pierre Alonso (<http://www.liberation.fr/auteur/2154-pierre-alonso>)

RECOMMANDÉ PAR LIGATUS



Légère et tendance : la foute, star de la rentrée
Star de la rentrée !



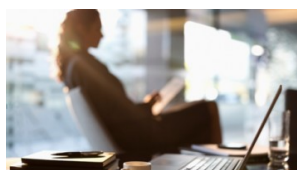
Plus de 3000€ d'impôts ?
Devenez propriétaire à la campagne et n'en payez plus !
Ras-le-bol fiscal?



Parce qu'en matière de paie, vous préférez être accompagné(e) ?
Demander une démo



Grâce à la loi, vous avez droit à 10 ampoules LED gratuites. N'attendez plus !
Transition Energétique



Des espaces et des services connectés selon vos besoins !
Offre 100% business



Pour les entrepreneurs : fixe et internet illimité à 95€ HT/mois jusqu'au 30/09
Une offre au top



Marionnaud pense à vous avec une sélection de parfums pour elle et pour lui
Parfums à petits prix



Découvrez la Nouvelle Renault Megane dès 199€/mois, et reprise Argus + 3 500 €
Mégane
dès 199€/mois !!